

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DES SERVICES  
DU CABINET

Montauban, le 19 décembre 2012

Affaire suivie par :  
Jérôme BARROSO  
☎ 05.63.22.82.11

Monsieur le maire,

L'année 2014 marquera le début du cycle du **centenaire de la Première Guerre Mondiale**, qui durera quatre ans. Afin de préparer ce rendez-vous important pour notre pays, une mission nationale pour le centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914-2014 a été mise en place sous la forme d'un groupement d'intérêt public associant plusieurs ministères, des établissements publics nationaux et des universités. Cette mission est notamment chargée de concevoir et mettre en œuvre un programme officiel commémoratif pour l'année 2014 ; elle assurera en outre une coordination des initiatives des collectivités et des partenaires étrangers de la France situées sur le territoire national.

Le conseil d'administration et l'équipe permanente du groupement s'appuieront en outre sur l'expertise d'un conseil scientifique international et bénéficieront du concours d'un comité de mécènes.

Le ministre de l'intérieur recommande aux préfets de relayer cette initiative en constituant au plan départemental un comité de pilotage départemental du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Ce comité, que j'ai installé conjointement avec Monsieur le président du Conseil général de Tarn-et-Garonne le 2 juillet dernier, est notamment chargé d'identifier les projets les plus remarquables qui pourraient faire l'objet d'un soutien de l'Etat et pourra également promouvoir les actions les plus significatives.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir informer régulièrement mes services (bureau du cabinet de la préfecture) de toutes les actions dont vous pourriez avoir connaissance sur le territoire de votre commune et qui pourraient s'inscrire dans le programme des manifestations retenues par le comité de pilotage.

Par ailleurs, afin de marquer et de symboliser de façon concrète la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale, je rappelle que la circulaire du 5 novembre dernier relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) définit comme opérations prioritairement éligibles à la DETR 2013 les projets de rénovation des monuments aux morts des communes du département. De plus, dans la limite des crédits disponibles, les services de la direction départementale de l'office national des anciens combattants (ONAC) pourront également apporter un financement à ce type de projet.

... / ...

Enfin, comme vous le savez, l'association « Le Souvenir Français » a pour vocation de conserver la mémoire de celles et ceux qui sont « morts pour la France » ou qui l'ont honorée par de belles actions en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire. Cependant, compte tenu du nombre important de tombes individuelles en déshérence dans le département, M. André-Guy CAURO, délégué général du Souvenir Français de Tarn-et-Garonne, m'a fait savoir qu'il avait besoin d'un certain délai pour permettre à son association de prendre en charge toutes ces tombes. Dans ces conditions, si votre commune est concernée par ce type de situation de reprise de concession de ces tombes, je ne puis que vous inviter à prendre l'attache du délégué du Souvenir Français.

Je ne doute pas que la mobilisation autour de la commémoration de cet important événement de notre histoire nationale et républicaine sera, dans le département, à la hauteur du sentiment patriotique qui anime tous les responsables publics.

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le préfet,



Fabien SUDRY